

Contrat de voyage - Forfait touristique

A. Information précontractuelle : rubrique I à V

I. IDENTIFICATION DES PARTIES

« LE DÉTAILLANT »

Nom : AKILA VOYAGES
Dénomination sociale de l'entreprise : SAS AKILA
N° Immatriculation IM : 073 19 0012
Adresse : 3 grande rue des feuillants 69001 Lyon
Téléphone : 04 37 43 15 77
Email : contact@akila-voyages.com

II. VOYAGEUR(S)

« LE CLIENT »

Le contractant est voyageur

- ☐ oui
☐ non

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal.....Ville

Email

Téléphone :

Autre(s) Participant(s)/Voyageur(s)

Nom

Prénom

Date de naissance.....

Nom

Prénom

Date de naissance.....

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

- ☐ oui
☐ non

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat*
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.*

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

RAJOUT RGPD

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : SAS AKILA - 3 grande rue des feuillants 69001 Lyon ou un courrier électronique à : communication@akila-voyages.com

III - INFORMATIONS VOYAGE

INTITULÉ DU FORFAIT

Type

Nom/référence/n°

Du au

PAYS

DESTINATION

TRANSPORT

- Caractéristiques, moyen, catégorie

- ☐ Air
- ☐ Vol régulier
☐ Vol spécial

Détail des plans de vols et identité des compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols :

Aller :

Vol, de vers, pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

Vol, de vers, pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

(...)

Retour :

Vol, de vers, pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

Vol, de vers, pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

(...)

Vol(s) intérieur(s) :

Vol, de vers, pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

Vol, de vers, pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

- ☐ Fer
- ☐ Mer
- ☐ Autre

- Classe

- Départ

Ville Date.....*(7)

- ☐ Heure :h
- ☐ Heure non-connue au moment de l'établissement du contrat : heure approximativeh
- ☐ Horaire de vol non connu au moment de l'établissement du contrat

Durée et lieu des escales ou correspondances :

- [ville] [durée]
- [ville] [durée]
- [ville] [durée]

- ☐ Durée et lieu des escales ou correspondances non connues au moment de l'établissement du contrat

- Retour

Ville Date.....

- ☐ Heure :h
☐ Heure non-connue au moment de l'établissement du contrat : heure approximativeh
☐ Horaire de vol non connu au moment de l'établissement du contrat

Durée et lieu des escales ou correspondances :

- [ville] [durée]
- [ville] [durée]
- [ville] [durée]

- ☐ Durée et lieu des escales ou correspondances non connues au moment de l'établissement du contrat

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et [en cas de transport] l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

ITINÉRAIRE

(Circuit, croisière, etc...)

.....
.....

- ☐ Programme communiqué au client

HÉBERGEMENT

Situation et caractéristiques

Catégorie selon les normes locales

Langue des animations (hôtel-club)

Nombre de nuits hors transport

REPAS*

* Hors repas fournis pendant le transport et en fonction des heures d'arrivée et de départ.

- ☐ sans repas
- ☐ pt déjeuner
- ☐ ½ pension
- ☐ pension complète
- ☐ « all inclusive »
- ☐ selon programme

ACTIVITÉS INCLUSES DANS LE FORFAIT

Visite/excursion/activités:

Pour les visites/excursions/activités effectuées en groupe, la taille approximative du groupe est de personnes min. à personnes max.

Langue

Visite/excursion/activités:

Pour les visites/excursions/activités effectuées en groupe, la taille approximative du groupe est de personnes min. à personnes max.

Langue

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

De façon générale, ce voyage est adapté aux personnes à mobilité réduite :

- ☐ oui (voir le descriptif communiqué)
- ☐ non

Besoins particuliers exprimés par le voyageur à mobilité réduite
.....

Adéquation du voyage ou du séjour à ces besoins

INDIVIDUELS REGROUPÉS

Votre voyage est rattaché à un voyage de groupe de personnes approximativement.

IV - FORMALITÉS

FORMALITÉS – POLICE :

Pour les ressortissants français :

- ☐ **Passeport** (validité postérieure à la date du retour/pages vierges successives)
- ☐ **Visa** (durée approximative d'obtention :)
- ☐ **CNI** (en cours de validité)

Autre :

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités sanitaires :

.....
.....

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarione/dyn/public/login.html>

Mineurs :

Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

V - PRIX ET ANNULATION

PRIX

Ce prix comprend :

-
-

Ce prix ne comprend pas :

-
-

Prix total TTC

Acompte versé ce jour, de €
MODE DE RÈGLEMENT :

Calendrier de paiement :

- € ou% Date

- € ou% Date

Solde € ou% à régler avant le

Le détaillant se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

ASSURANCE

- ☐ Proposée par le vendeur et acceptée par le client
 - ☐ Multirisques
 - ☐ Rapatriement
 - ☐ Annulation
 - ☐ Autres
- ☐ Demandée par le client
 - ☐ Multirisques
 - ☐ Rapatriement
 - ☐ Annulation
 - ☐ Autres
- ☐ Refusée par le client

Assureur (Nom) N°police

- ☐ Contrat transmis au client

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

RÉVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Part du Transport :

Redevances et taxes connues à la date du contrat :

Part des achats en Devises et taux de référence :

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du voyage) :

- ☐ Barème d'annulation (sur le prix total du voyage)
 - + de 60 jours avant le départ : 100 € par personne
 - De 60 à 31 jours du départ : 25% du montant du voyage
 - De 30 à 14 jours du départ : 50 % du montant du voyage
 - De 13 à 8 jours du départ : 75 % du montant du voyage.
 - De 7 jours au jour du départ : 100% du montant du voyage.

OU

- ☐ Frais réels d'annulation : L'annulation du contrat par le voyageur donnera lieu à l'application des frais réels supportés par l'organisateur et le détaillant.

ANNULATION PAR LE DÉTAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Si l'organisateur se trouve dans l'obligation d'annuler un départ en raison d'un nombre insuffisant de participants dans le cadre d'un voyage de groupe, les clients sont informés au plus tard 21 jours avant le départ avec :

- soit possibilité de maintien du départ à la date initiale moyennant un supplément de prix, qui sera mentionné sur le bulletin d'inscription
- soit report sur un voyage à la même date ou à une date ultérieure avec supplément ou minoration de prix selon les choix
- soit annulation totale sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement

Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Coachings ou semaines thématiques – cas particuliers : Si le minimum de participants nécessaire au maintien du coaching n'était pas atteint à 30 jours du départ, le séjour serait maintenu sans la prestation coaching et les participants se verraient rembourser une somme indiquée sur leur bulletin d'inscription.

En cas d'indisponibilité des coachs pour raisons médicales et d'une incapacité à leur trouver des remplaçants, le voyage sera maintenu dans son contenu mais hors prestations de coaching et le tarif sera minoré d'une somme indiquée sur le bulletin d'inscription.

VI - CONTACT - RESPONSABILITÉS – RÉCLAMATIONS

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais :

Nom : Clémentine ROLLAND

Fonction : Co-fondatrice

Adresse : 3 grande rue des feuillants 69001 Lyon

Téléphone : 04 37 43 15 77

Mail : contact@akila-voyages.com

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place mais aussi le contact sur place :

Nom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

RESPONSABILITÉ

Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DU DÉTAILLANT

Nom : APST

Adresse : 15 avenue Carnot – 75017 Paris

Téléphone : 01 44 09 25 35

ASSUREUR DE RESPONSABILITÉ CIVILE DU DÉTAILLANT

Nom : HISCOX

Adresse : 38 Avenue de l'Opéra, 75002 Paris

Téléphone : 01 53 21 82 82

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RÉCLAMATIONS et MÉDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante : SAS AKILA - 3 grande rue des feuillants 69001 Lyon par lettre RAR ou mail à contact@akila-voyages.com accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

EXIGENCES PARTICULIÈRES DU VOYAGEUR ACCEPTÉES PAR LE DÉTAILLANT

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MINEUR NON-ACCOMPAGNÉ

Contact du mineur non-accompagné sur le lieu de séjour

.....

VII – SIGNATURE

Je soussigné (nom, prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie (I) avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, (II) avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, (III) avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le

programme de l'organisateur, ainsi que (IV) des conditions de garantie des assurances souscrites et (V) du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document (VI).

Date :

Signatures :

Le Client

le Détaillant (le vendeur)